

(Pour les Melanges Religieux.)

Evêché de Montréal, 19 août 1850.

Monsieur l'Éditeur,

L'Avenir du 16 courant, en insérant dans ses colonnes une courte correspondance dans laquelle je relève un faux avancé de sa part à mon sujet, jugé à propos de la faire suivre d'un long commentaire dans son jargon démagogique ordinaire. Je disais que la France repousse les productions du romancier Eugène Sue, comme une tache à sa littérature et une insulte à la morale publique.

Ici, il est bon de remarquer, en passant, que l'Avenir avance encore une fausseté maladroite. Dans un réclame, je n'ai parlé que d'Eugène Sue, et c'est de lui seul que j'ai dit que la France repousse ses écrits "comme une tache à sa littérature, et une insulte à la morale publique."

Donc, en parlant des romans d'Eng. Sue, j'ai dit que la France les repousse comme une tache à sa littérature, et une insulte à la morale publique; l'Avenir, au contraire, prétend que ces romans sont des écrits admirables qui renferment le plus haut et le plus pratique moral.

Les mystères de Paris! Sans doute Paris en renferme que l'œil de Dieu seul connaît: mystères de charité, d'abnégation, de dévouement, mystères de fermeté et de renoncement au monde; mystères de tendresse maternelle et de piété filiale.

Or, parmi tous les romanciers à la mode, Eugène Sue excelle en ce genre — dans ce peu de mots, je viens de résumer son interminable roman des mystères de Paris. Citons quelques exemples. — Il y a surtout un personnage qui joue un rôle vraiment satanique.

Gouverneur d'un jeune prince, il a systématiquement perverti son élève en flattant ses passions, en le servant, en lui enseignant le mépris de tout ce qu'il y a de saint et de sacré sur la terre. Le romancier le dépeint avec des couleurs qui font frissonner, exécuter les plus infâmes industries, le genre d'empirisme le plus monstrueux.

C'est précisément dans les rangs du sacerdocce que ce fameux romancier va en choisir le type exécutable! — au reste, cette sacrilège invention n'est pas la seule qui prouve l'intention irréligieuse de l'auteur; partout elle est manifeste.

C'est un plan systématique de répandre sur la religion et ses pratiques tout l'odieux possible; — un certain notaire Ferrand, hypocrite raffiné, affecte une grande sévérité extérieure; S'il vient à s'émanciper, à faire quelque débauche, ce n'est que dans la compagnie des prêtres (textuel); — Une marquise d'Harville, associée, jusqu'à faire horreur, les pratiques religieuses à la trahison préméditée de ses devoirs d'épouse; ici le romancier semble se complaire dans ses sacrilèges combinaisons; un exemple entraînerait: la marquise se rend auprès du complice de son crime; mais, chemin faisant, l'écrivain a soin de la faire arrêter, et c'est dans une Église, après quoi elle continue sa route.

Après cela, libre à l'Avenir de se prendre d'une sottise admiration pour ces admirables écrits; libre à l'Avenir de louer et d'exalter leur haute morale; quant à moi, je n'hésite pas à dire qu'il n'est pas nécessaire d'être bon catholique pour repousser ces honteux mystères; il suffit d'être honnête homme, et de savoir se respecter soi-même.

AD. PINSONNEAULT Ptre. (A continuer.)

Correspondance particulière de l'Univers.

Rome, le 20 juin 1850.

La ville de Rome, si calme et si tranquille depuis quelque temps, a été vivement agitée dans la journée d'hier par le bruit de tentative d'assassinat commise sur le lieutenant-colonel de la gendarmerie pontificale, le célèbre Nardoni, chef sous Grégoire XVI, de la police secrète. Au moment où ce militaire se trouvait de sa maison, située dans le voisinage du théâtre Argentina, vers huit heures du matin, il a été, à l'improviste, assailli par un jeune homme d'une trentaine d'années, qui lui a porté à la gorge un vigoureux coup de poignard.

Les voilà bien, ces misérables! ils n'ont pas changé. En juillet 1848, ils assassinaient sur la place de Venise l'infortuné Némés, dont la plume stigmatisait leur félonie et leur impuissance; au mois de novembre de la même année, le comte Rossi tombait sous leur poignard sur l'escalier de la Chancellerie; le 30 avril 1849, le colonel Campana, dont l'attachement à la République n'était pas assez sûr, recevait un coup de contenu dans son cabinet; hier matin, 19 juillet 1850, Nardoni, dont on connaît le dévouement et dont on craint la vieille expérience, échappe à grand-peine à un sort dont on le menace encore. Oui, toujours les mêmes! Ils assassinent hier; ils assassineront demain. Pour moyen, le poignard; pour but, le pillage. Tel est leur programme. Et ce sont ces hommes que nos Montagnards enveniment, qu'ils caressent, dont ils font l'apothéose! L'idole est digne de pareils adorateurs!

À Papoué des réflexions que je faisais, dans ma dernière lettre, sur la commission instituée dans le but de préparer la nouvelle organisation politique des États de l'Église, le bruit se répand depuis quelques jours que cette commission vient de se séparer sans avoir pris aucune détermination. C'est peut-être pour le mieux: quand l'Europe vit dans le provisoire, je ne vois pas une grande urgence à donner à l'autorité temporelle du Saint-Siège une forme qui serait aussi nécessairement provisoire. Ce n'est pas l'habitude de l'Église de travailler pour des jours, ou même pour des années. Elle travaille pour des siècles. Elle a un tempérament plus solide et plus vigoureux que tous nos États modernes, dont la constitution épuisée ne supporte plus que des lois éphémères et qu'il faut changer tous les six mois.

Nouvelles Religieuses.

Un religieux de l'Ordre de Saint-François écrit, de terre-Sainte, à l'Observateur romain: "Au Carême dernier et à Pâques, nous avons eu ici de bonnes consolations. Deux Anglais d'origine juive; le troisième et quatrième jour après Pâques, deux autres Anglais de distinction, dont l'un était ministre, sont entrés également dans le giron de l'Église, et le jour du Corpus Domini, ils ont pris l'habit du tiers-ordre de Saint-François.

"En outre, dans notre église, vingt Grecs ou Cophtes ont embrassé la religion catholique. Le 1er mai a eu lieu la communion générale. Maintenant, il y a au catéchuménat un juif, qui a quitté les Anglais de Jérusalem, un voyageur avec sa femme et sa petite fille, et deux Autrichiens, qui entreront bientôt dans l'Église. Un protestant, Américain de distinction, est venu à Pâques, dans l'intention formelle de se convertir au catholicisme; pressé par ses affaires, il a été obligé de différer la mise à exécution de sa bonne volonté."

Le même journal annonce qu'un concile provincial vient de s'ouvrir à Sienna.

Bilan de la révolution de Février 1848.

Peu de jours avant celui où M. Rouher a qualifié la révolution de février de déplorable catastrophe, M. le ministre des finances avait déposé le règlement définitif du budget de 1848. Ce règlement est le bilan de la catastrophe de 1848 qui nous a valu un budget d'environ deux milliards, sans compter les pertes supportées par l'industrie, par la propriété immobilière et mobilière, par les villes et les communes, pertes évaluées par M. Emile de Girardin à 25 milliards! L'étude de ce budget définitif contient des renseignements curieux qui sont les pièces justificatives de l'histoire de la révolution de février. Méditez sur les chiffres suivants:

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount in Francs (Fr. C.). Rows include: Le personnel du Gouvernement (201,000), Le service du Luxembourg pour M. L. Blanc (66,081 95), L'Assemblée nationale (5,978,526 90), La Commission du Pouvoir exécutif (115,619 61), Le général Cavaignac (125,455 80), La garde nationale mobile (10,559,985 28), La distribution des drapeaux (63,839 28), La fête de la Concorde (84,771 83), Secours extraordinaires (6,000,000 00), Secours aux gardes nationales en juin 1848 (2,658,290 14), Cérémonie funèbre des victimes de juin, et obsèques de l'archevêque de Paris (146,789 20), Garde nationale mobile à cheval (75,305 57), Promulgation de la Constitution (694,187 79), Secours pour l'assistance à Paris (1,500,000 00), Dépenses extraordinaires du Gouvernement provisoire (101,141 41), Cérémonie des victimes de Février (74,888 51), Dépenses de la garde mobile, de Lyon (706,307 82), Ateliers nationaux de Paris et de Lyon (14,580,285 64), Echappés, drapeaux (5,258,930 30), Nous ne mentionnons pas les dépenses pour les colonies de l'Algérie, qui ne sont guère que des ateliers nationaux, d'autres dépenses pour blessés et combattants de février, pour aider d'anciens déterres politiques, à occuper des fonctions publiques, etc., etc. L'impôt des 45 cent a enlevé aux contribuables, et surtout à l'agriculture, pour l'année 1848, 192,064,733 fr. 72c. Les retenues sur les traitements et pensions ont été, en 1848, de 8635,151 fr. 81 c. Oui, le mot de catastrophe est le seul nom qui restera à une révolution qui présente un pareil bilan pour arriver aux résultats politiques dont nous sommes témoins et victimes. Voici maintenant le chiffre des pertes, en hommes et en argent, qu'a entraînées la réaction en 1848-49: Dans la guerre entre la Sicile et Naples, y compris les hommes morts dans les prisons ou fusillés (23,000), A Rome, y compris les soldats français qui ont succombé (8,000), Espagnols tués dans l'expédition de Rome (73), Dans la guerre de Hongrie, des deux parts (42,000), Dans les croisades de Pologne, qui ont été concernées dans la guerre de l'indépendance (7,000), Hongrois morts à la suite de la capitulation de Gorgey, ou dans leur exil en Turquie (251), Dans l'insurrection des îles Ionniennes (485), Dans la guerre pour l'indépendance de l'Italie, (à Milan, Venise, et dans le Piémont) (31,123), Total de la perte en hommes (111,812), FRAIS DE GUERRE: Pour la France (429,000,000), Pour l'Italie Centrale, (Rome, etc.) (24,000,000), Pour Naples (81,000,000), Pour l'Autriche, (en y comprenant la Lombardie et Venise) (627,000,000), Pour la Hongrie (19,000,000), Pour la Russie (506,000,000), Pour le Piémont (en matériel de guerre) (75,000,000), Total (dette contractée par la nation) (75,000,000), Total des dépenses (1,832,000,000). Ce calcul est au-dessous du coût actuel des guerres dont il contient l'énumération. On

n'y a pas inclus celle du Schleswig, qui a été sanglante, et énormément coûteuse. Éteinte pendant quelques mois, la guerre y a repris dernièrement et s'y continue avec une ardeur enthousiaste.

Extraits de Journaux d'Europe.

LE BRANDISSEMENT DU GLAIVE.—On écrit de Bois-le-Duc (Hollande) le 2 juillet: "On sait que parmi les peines infamantes infligées par le Code pénal néerlandais, il s'en trouve une appelée le brandissement du glaive (het zwaaijen van het zwaard) et qui consiste à ce que le condamné est placé sur l'échafaud, à genoux, les yeux bandés comme s'il devait avoir la tête tranchée, et qu'ensuite l'exécuteur des hautes œuvres agite plusieurs fois en l'air, au-dessus de la tête du condamné, le glaive destiné aux décapitations.

"L'application de cet étrange châtement a eu lieu, hier, dans notre ville, et a été signalée par un incident affreux. L'exécuteur, dans cette occasion, se faisait remplacer par son fils, âgé de vingt-deux ans, à qui l'enseigne l'exercice de ses fonctions. Le jeune homme avait pris place derrière le patient, et l'exécuteur se tenait derrière son fils, sans doute pour l'assister de ses conseils. L'apprenti exécuteur saisit le glaive, et le brandit une douzaine de fois sur le condamné; mais, en le ramenant vers lui, il eut le malheur d'atteindre avec cet instrument la partie inférieure de la tête de son père, qui a reçu une blessure mortelle.

"Le jeune homme a été arrêté. Il a dit que son bras, après avoir agité en l'air le glaive, qui est très-lourd, avait faibli, et que le glaive était retombé sur son père. Personne ne doute qu'il en ait été ainsi, car le fils de l'exécuteur, a de bons antécédents, et jouit de la meilleure réputation."

SUICIDE D'UN PÉNITENT.—O lit dans le Courrier de l'Éuro: "Le nommé Jacques Duprey, âgé de soixante-seize ans, demeurant à Thevray, village de la Blinière, avait donné rendez-vous à M. le curé de cette commune pour venir le confesser. Quelques instans avant l'heure donnée, le sieur Duprey se retira dans sa chambre et presque aussitôt M. le curé arriva. Comme il connaissait parfaitement les lieux, il alla tout de suite à la chambre sans demander si le père Duprey était présent. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant son pénitent perdu! Il appela au secours et se trouva mal. Les personnes accourues il ne se mirent point en peine de couper la corde; ils vinrent à Beaumesnil, distant environ de trois kilomètres, chercher M. le juge de paix qui partit aussitôt avec son greffier. A leur arrivée, ils coupèrent la corde. Il était trop tard; quoique encore chaud, le corps n'était plus qu'un cadavre."

—On lit dans le Times du 25 juillet: "Nous apprenons, d'après des renseignements que nous avons lieu de regarder comme exacts, que la fortune qu'a laissée sir Robert Peel s'élève à 700,000 liv. st. (17,500,000 fr.) en valeurs immobilières, et en outre d'un revenu de 20,000 liv. st. (500,000 fr.) par an en terres. La fortune de lady Peel est de 120,000 fr. par an, et la terre qui a été mise sur la tête du présent sir Robert Peel est d'environ 450,000 fr. par an de revenu. Sir Robert Peel reçut de son père un peu plus d'un million de liv. st. ainsi qu'une terre qui était relativement de peu de valeur. Il en résulte que la totalité de ses propriétés foncières a été acquise par l'illustre baronnet, et qu'il y consacra, en les améliorant, une grande partie de sa fortune.

"On dit que dans la pétition adressée au Sultan pour obtenir une concession de terres, M. de Lamartine déclare que fatigué de la vie politique, il veut se retirer des affaires publiques et vivre paisiblement dans la Turquie. Cette déclaration a été pour le Sultan un motif qui l'a déterminé à accorder à M. de Lamartine la concession qu'il sollicitait, sa Haute-secrétaire ayant vu avec plaisir qu'une des célébrités européennes se proposait de s'établir dans son Empire. M. de Lamartine vient d'annoncer qu'il ne résidera pas lui-même dans ses domaines, mais qu'il y établira une colonie de vingt familles françaises."

BOSTON-EST. 23 Mai 1847. M. S. W. Fowle: Monsieur j'ai recouvert tant de bonnes propriétés dans le Baume de Coriées Sauvages du Dr. Wistar que je crois de mon devoir de donner témoignage en sa faveur. Mon fils âgé de 14 ans, fut pendant six mois, pris d'une forte toux qui lui faisait éprouver au côté et partout le corps, des douleurs si aiguës, que bientôt il ne fut plus qu'un véritable squelette. J'avais eu l'avis de plusieurs médecins, et aucun d'eux n'avait pu lui apporter de soulagement; aussi voyais-ou bien sensiblement qu'il touchait à sa fin. Il m'arriva alors, par hasard, de voir quelques uns de vos annonces, et je crus que le Baume pourrait le soulager, comme il avait fait dans bien d'autres cas aussi avancés et aussi alarmants que celui dans lequel il se trouvait. Je m'en procurai donc une bouteille par le Dr. Keobler, agut du lieu, qu'il prit et qui lui fit éprouver aussitôt du mieux; il continua à en prendre jusqu'à trois bouteilles, ce qui le guérit complètement de sa toux, et maintenant il se trouve en parfaite santé, qu'il doit à Dieu au Baume de Coriées Sauvages du Dr. Wistar. W. M. DIXON.

À vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie. rue St. Paul: aussi par Alfred Sauvage et Sr. J. Lyman et Cie. Place d'Armes. Montréal, le 26 Juillet, 1850.

En cette ville, le 17 du courant, la Dame de A. De Couagne Ecuier, de St. Louis, du Missouri, a mis au monde une fille.

A Québec, le 15 août courant, à la chapelle de la Trinité, par le révérend Charles Baneroff, le capitaine Francis-Georges Scott, du 7e régiment (infanterie légère écossaise) à Louis-Marie, seconde fille de T. A. Sayer, écuyer, député maître-de-poste générale de l'Amérique septentrionale britannique.

Le 20 juillet, à 6 heures du soir, au domicile de M. Caillier, père, à Napoléonville, paroisse Assomption, par le Rév. abbé Masneau, supérieur du séminaire, M. Fauriol-Xavier Gauthier, fils de Augustin Gauthier, Eccl., de la cité de Québec, Bas-Canada, à Delle, Caroline Caillier, de la paroisse Assomption, Etat de la Louisiane, Etats-Unis.

En cette ville, le 11 du courant, à l'âge de 67 ans, 8 mois et 21 jours, après une longue maladie soufferte avec la plus grande résignation et en vraie chrétienne, Dame Monique Brousseau, veuve de feu M. Frs. Chéfit Vadeboncoeur, Dame très respectable et une des plus anciennes du faubourg Québec, elle laisse pour déplorer sa perte deux fils et de nombreux amis.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priulé, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AVIS. On demande deux instituteurs pour la paroisse Ste. Claire. S'adresser aux Commissaires du lieu.

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE THERÈSE. A RENTRÉE DES ÉLÈVES DU PETIT SEMINAIRE DE STE. THERÈSE aura lieu le CINQ SEPTEMBRE, le jeudi, à SIX heures P. M. P. S. de Ste. Thérèse, 16 août 1850.

LES SEURS de la CONGREGATION de NOTRE-DAME ont l'honneur de prévenir le public que la réouverture des Classes aux Convents de St. JEAN-BAPTISTE, THÉRÈSE et FERREBONNE, n'aura lieu que le 2 SEPTEMBRE prochain. Montréal, 15 août 1850.

AVIS. UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute Fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard, avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales; s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOCCEUR, ou au Notaire soussigné. C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

Bibliothèques Paroissiales. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivies sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour 13 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 16 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 213 volumes, pour la collection 210 10 0.—Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le public, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

UN COMMISS DEMANDÉ A NEW-YORK. UN canadien non marié de 30 à 45 ans, (ou plus jeune, mais stable), capable de correspondre avec facilité dans les langues anglaise et française, connaissant passablement la routine des affaires et la tenue des livres, avec une belle écriture, pourrait obtenir dans le bureau d'un négociant canadien à New-York, un emploi de confiance très désirable pour une personne instruite et désireuse de trouver une place permanente et respectable. Pour la première année le salaire sera limité, mais suffira aux dépenses raisonnables d'une personne à New-York. Une personne sans un peu d'expérience dans les affaires ne pourrait pas convenir. Un certain de M. le curé de la Paroisse, sur l'Intelligence, l'éducation, et la moralité de l'applicant, sera indispensable. Adresser "commerce", (affranchir) au bureau des Melanges.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CAPELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours, Montréal, le 4 juin 1850.